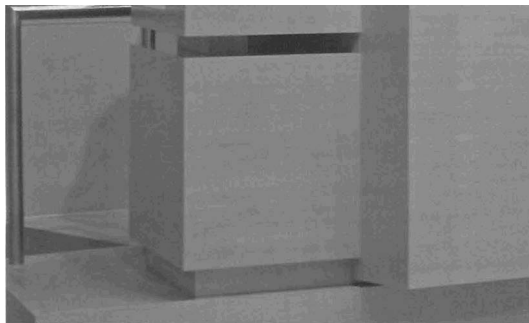


Symposium pour la santé et la sécurité au travail

Halte au Bruit!



Pour le sixième concours européen de bonnes pratiques, organisé par l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail dans le cadre de la semaine européenne du même nom, les entreprises en lice ont rendu leur copie sur le bruit au travail, une thématique d'actualité s'il en est. Au Luxembourg, cinq lauréats ont reçu leur prix des mains du ministre François Biltgen lors d'un symposium qui s'est tenu à la Chambre de Commerce.



En Europe, un travailleur sur cinq doit élever la voix pour se faire entendre pendant au moins la moitié du temps qu'il passe au travail, et 7% d'entre eux sont atteints de trouble de l'audition. La perte auditive due au bruit est la maladie du travail la plus déclarée dans l'Union européenne. La directive européenne 2003/10/CE relative aux problèmes liés au bruit sur le lieu de travail, devra entrer en application dans les états membres de l'Union pour le 15 février 2006 au plus tard.

Dans l'optique de marquer cette date

importante, tout en sensibilisant les entreprises et les organisations à ce problème encore souvent sous-estimé, l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail a décidé d'intituler la semaine européenne pour la santé et la sécurité au travail "Halte au Bruit", suivi de la formule d'accroche, "Le bruit au travail, l'ouïe n'est pas seule en danger".

Tous les aspects de la problématique du bruit ont été développés et commentés à l'envi, en introduction du symposium, par





Paul Emering, Secrétaire général de la Chambre de Commerce, Paul Weber, Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines, le Docteur Eusebio Rial-Gonzales, Acting Head of the Working Environment Unit de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé, Angel Fuente Martin, Administrateur principal de l'Unité "Santé, Sécurité et Hygiène au Travail" de la Commission européenne, ainsi que par le Docteur Nicole Majery Chargé de Direction du Service de Santé au Travail multisectoriel.

Monsieur David Statucki, Ingénieur acousticien, pour sa part, a présenté les applications concrètes des nouvelles méthodes d'analyse du bruit en milieu industriel développées par Betavi, bureau d'étude spécialisé en génie acoustique. Il s'agit de déterminer avec précision l'origine des transmissions sonores, leurs directions et leurs causes, d'identifier les chemins de propagation et d'élaborer une cartographie du bruit afin d'intervenir sur des zones spécifiques de la machine plutôt que d'avoir recours à une solution aussi

lourde et drastique que l'installation d'un caisson. Le métier de Betavi étant la conception de systèmes d'isolation destinés à réduire les nuisances sonores, le bureau d'étude se retrouvait naturellement hors-concours. Mais, les organisateurs, plus que séduits par les méthodes proposées, ont tenu à ce qu'il intervienne lors du symposium.

Les lauréats ont ensuite présenté les solutions adoptées dans leur lutte contre les nuisances sonores. En tout, cinq des onze entreprises luxembourgeoises participantes ont été récompensées pour avoir mis en place des actions méritoires. Quatre de ces entreprises, GalvalangeGroupe, Avery Dennison Luxembourg, Profil Arbed du Groupe Arcelor et saint-paul Luxembourg, disposent d'installations techniques de production qui génèrent du bruit d'un niveau parfois supérieur à celui autorisé par la législation en vigueur, susceptible de causer des lésions auditives permanentes. Elles se sont donc tournées vers des solutions assez lourdes de réduction du bruit à la source telles que les caissons et des

équipements de protection individuels tels que les bouchons.

Le laboratoire d'analyses médicales, Les Forges du Sud, quant à lui, sortait du lot avec une problématique plus inattendue. Ici, le bruit engendré par les machines nécessaires aux analyses médicales, n'est pas susceptible de causer des dommages corporels, mais il gêne les salariés dans leur travail. Une situation inconfortable dans la pratique d'une activité qui par essence requiert de la concentration. Le laboratoire a donc opté pour la pose de panneaux en bois absorbant les sons.

Si toutes ces entreprises ont été primées à Luxembourg, seul Galvalange s'est vue sélectionnée pour les prix européens de bonnes pratiques, c'est donc à elle qu'échouera la tâche de représenter le Luxembourg, lors de la cérémonie de clôture de la Semaine européenne pour la santé et la sécurité au travail qui se tiendra à Bilbao. Le dossier d'information complet réalisé à l'occasion de la manifestation est disponible sur simple demande envoyée à eic@cc.lu. S.G.